



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E115340

VALABLE JUSQU'AU 14/12/2024

ÉDITÉ LE 24/12/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/02/1992

Forme juridique : SAS

Capital : 7 622

Raison sociale : JEAN CLAUDE PONSARD

1000 ROUTE DE LA TABOURETTE
38780 ESTRABLIN

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC VIENNE

Siret : 384 369 773 00013

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 81 02158

Assurance Responsabilité Travaux :

MAAF 038121106 U 001

Assurance Responsabilité Civile :

MAAF 038121106 U 001

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/05/2023

Téléphone : 04 74 57 78 03

Portable : 0613317711

Site Internet : www.ponsard-chauffage.com

E-mail : jc.ponsard@cegetel.net

Responsabilité légale :

PONSARD VIRGINIE DIRECTRICE GENERALE / PONSARD MELANIE PRÉSIDENT

Effectif moyen : 9

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	01/12/2022
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	30/09/2021

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE GRENOBLE
8, RUE ETIENNE FOREST
B.P. 298
38009 GRENOBLE CEDEX 01

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.